



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Liberté d'expression syndicale : Abonnez-vous à notre Newsletter
Pour nous, l'important est que vous soyez bien informés

La liberté d'informer et de communiquer est indissociable de la liberté d'expression.

Ces libertés s'exercent dans le cadre de la loi et de règlements.

Au sein de l'entreprise, des accords définissent notamment les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'intranet pour effectuer des communications syndicales.

Or, certains ne respectent pas les accords en vigueur dans la société.

Ainsi, d'autres organisation syndicales, depuis plusieurs années, envoient aux salariés, des messages non sollicités, par voie électronique et ce, dans les 3 UES, sans réaction particulière de la direction, en dépit des protestations que nous avons émises.

Confrontés à une communication irrégulière, qui rompait de plus l'équilibre entre syndicats, des militants **SICTAME** ont alors procédé à des envois non sollicités et proposé aux salariés de s'abonner à la newsletter du SICTAME ; d'abord en s'adressant aux salariés **expatriés** puis aux salariés de l'**Amont/Holding**.

Le laisser-faire dont bénéficiaient jusqu'alors ces autres organisations syndicales ne s'est pas appliqué au SICTAME, qui a vu fermer ses messageries internes et bloquer ses messageries externes.

Quand des militants SICTAME ont fait de même à l'**UES MS**, la réaction de la direction a été encore plus vive : fermeture des messageries du SICTAME, menace de procès et de supprimer tous moyens informatiques ; en résonance avec la CFE-CGC qui, ne tolérant pas que le SICTAME procède, comme elle, à l'envoi de messages non sollicités, dénonçait ainsi le SICTAME le 13/11/2014, dans le message non sollicité suivant (les soulignés ont été rajoutés) :

La



parle aux
salariés
M&S !

*« Avant toute chose la liberté d'expression n'est bien sûr pas en cause, toutes les Organisations Syndicales ont le droit de communiquer par messagerie électronique...Nous ne nous en privons pas, la preuve, et ne cherchons donc pas à en priver les autres... cependant... Les accords d'entreprise autorisent les organisations syndicales à utiliser des ressources mises à disposition **en interne** pour faire de la communication. Il y a bien sûr quelques petites exceptions et dérogations à ce principe, et nous ne les détaillerons pas ici. Sachez simplement que lors de cette opération le SICTAME-UNSA a dépassé ces bornes en utilisant manifestement des ressources de stockage et de routage externes, contenant des données de messagerie, en l'occurrence votre adresse mail professionnelle par exemple, et allez savoir quelles autres informations personnelles issues des systèmes internes, ainsi que des documents professionnels à vocation interne au groupe (éléments présentés en CCE aux élus par exemple)... bref, ils n'ont pas respecté les règles.*

Sur ce point il appartient à la Direction de prendre ses responsabilités. »

Alors que dans les deux UES MS et RP, la CFE-CGC continue ses envois non sollicités sans être inquiétée, elle ne peut désormais plus le faire à l'UES Amont, puisque s'y applique, à présent, une égalité de traitement entre syndicats et qu'elle se trouve donc autant sanctionnée que les autres. Voilà d'ailleurs ce qu'en dit, dans sa newsletter du 27/1/2015, la CFE-CGC, qui passe à présent à la clandestinité et annonce qu'elle fera précisément ce qu'elle dénonçait comme un « dépassement des bornes » du SICTAME dans le message précité :

NTIC

Nos envois désormais par adresse externe

Petit rappel des faits :

Été 2010 : la CFE-CGC lance une newsletter dédiée à notre population d'expatriés

2011 : le Sictame multiplie les attaques à l'encontre de cette Newsletter.

2012 : le Sictame change de stratégie. A l'approche des élections CE/DP, il lance sa propre Newsletter (d'ailleurs abonnez-vous y aussi ! Certains articles sont intéressants).

Début 2014 : devant l'audience trouvée par ces informations auprès des Expatriés, la direction des relations sociales menace de fermer notre boîte mail au motif que nous distribuons des pièces jointes en diffusion large.

Août 2014 : fermeture de notre boîte mail Amont-Holding.CFE-CGC-UES@total.com pour 3 mois.

Octobre 2014 : 1^{er} envoi de la Newsletter par adresse externe.

Décembre 2014 : récupération de la boîte mail. Diffusion de la Newsletter 46 par lien.

Janvier 2015 : fermeture de la boîte parisienne par la direction sous prétexte cette fois que des salariés se plaignent de recevoir nos courriels sans avoir demandé à s'y inscrire.

Las de ce petit jeu mais toujours engagés à vous tenir informés, nous regrettons d'être obligés de basculer vers une diffusion externe, moins confortable pour tout le monde.

Pour nous, l'important est que vous soyez bien informés

Surtout dans le contexte actuel, où des menaces pèsent sur les résultats de l'entreprise, l'emploi, les conditions de travail, le contrat social, avec toujours plus de pressions sur les coûts et de multiples restructurations et réorganisations à venir.

Il faut que vous puissiez recevoir nos éventuels messages d'alerte ou de mobilisation sur certains sujets, ainsi qu'une information qui ne soit pas limitée à celle de la seule direction ou de syndicats qui se contentent d'accompagner ou relayer cette-dite information.

L'information que nous vous donnons est celle d'une organisation syndicale totalement indépendante, ouverte au dialogue social et à la concertation avec l'employeur mais qui **ne transige pas sur sa liberté de parole ou de décision.**

Nous ne pouvons plus recourir, comme le fait encore la CFE-CGC, à des messages externes non-sollicités, au risque de perdre tous nos moyens d'action et d'information internes.

Aussi, nous vous invitons à rejoindre tous ceux qui se sont déjà abonnés à notre Newsletter (c'est gratuit, résiliable à tout moment et sans engagement de votre part).

Pour vous abonner, quelle que soit votre UES d'appartenance (A/H, M&S, RP) ou votre société, dites-nous à quelle adresse courriel professionnelle et/ou personnelle vous voulez recevoir notre newsletter et nous vous promettons de vous maintenir bien informé de tout ce qui se passe VRAIMENT dans le Groupe.

Pour vous abonner, envoyez-nous votre demande ou votre message à :

holding-amont.sictame-uns-a-ues@total.com

Ou contactez-nous : Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01 47 44 61 71) – Pau Bureau F16 CSTJF (05 59 83 64 83)
Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01 41 35 75 93) ou Spazio Nanterre Bureau A12013 (01 41 35 34 48)